

Achever la décentralisation

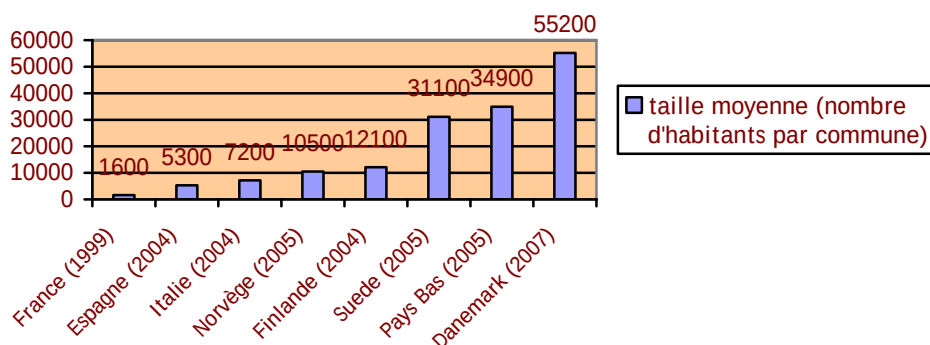
Constat :

Les dépenses des collectivités territoriales représentent aujourd'hui 20% des dépenses publiques. Elles ont augmenté de 4% au cours des deux dernières années, dont 3% hors transferts de compétences. Cette progression trop rapide doit être jugulée. Des réformes structurelles sont donc indispensables. Il est temps de passer à l'acte 3 de la décentralisation, marqué par des régions fortes et des intercommunalités affirmées.

La France compte plus de 36 000 communes, 100 départements, 26 régions et plus de 2520 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Au total, on recense près de 500 000 fonctions électives dans ces différentes collectivités décentralisées. A ces structures s'ajoutent les services déconcentrés de l'Etat.

Les collectivités locales en France		
	1999	2007
Communes	36 779	36 783
Départements	100	100
Régions	26	26
Territoires d'outre-mer (Wallis-et-Futuna, TAAF)	2	2
Collectivités à statut particulier (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin*, Saint-Barthélemy*)	4	6
* depuis la loi organique du 21 février 2007		
D'après « Les Collectivités en chiffres - 2007 » Ministère de l'Intérieur		

Les redondances et chevauchements de compétences entre les divers échelons territoriaux sont fréquents, coûteux et pénalisants pour les entreprises et les citoyens. Les compétences partagées créent à la fois un éclatement de la responsabilité, la paralysie de la décision, et la déroute de l'administré. L'acte II de la décentralisation, constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004, n'a donc pas **achevé la nécessaire restructuration de nos collectivités territoriales autour de régions fortes**, plus particulièrement en charge du développement économique et de la formation professionnelle, **et d'intercommunalités affirmées**, dont la population moyenne devrait se situer autour de 6.0000 habitants afin d'atteindre la taille critique qui permet de diminuer le coût des services publics locaux pour le citoyen.



source : The local government reform - in brief. "Indenrigs-og Sundhedsministeriet - Gouvernement du Danemark.

• Les mesures

1. Diminuer les frais de fonctionnement et les strates de l'administration territoriale en renforçant les régions et en assurant leur représentation au Sénat

→ La composition du Sénat et son mode de désignation n'intègrent pas les dernières étapes de la décentralisation. **Les sénateurs devraient pour moitié être désignés par les régions.**

→ L'échelon de la région s'avère le plus pertinent pour l'exercice des compétences économiques et sociales, ainsi que pour la formation professionnelle. Il convient donc de **transférer vers celles-ci un certain nombre des compétences départementales**. Ce transfert serait de droit dès que la région en fait la demande.

→ Parallèlement des **intercommunalités** renforcées devraient, une fois leur carte définitivement arrêtée, **pouvoir attirer vers elle certaines des compétences actuellement exercées par les départements**. Ce transfert serait de droit si l'intercommunalité en fait la demande.

L'objectif est de supprimer à terme un échelon d'administration territoriale afin de clarifier les compétences et réduire les coûts considérables de l'administration territoriale.

2. Renforcer les intercommunalités.

Les conséquences du développement de l'intercommunalité sont mitigées. **L'intercommunalité ne peut être bénéfique que si elle atteint un niveau d'intégration suffisant** pour mener à bien un projet cohérent de développement et d'aménagement local. Par ailleurs, une **réforme des modalités d'organisation de contrôle démocratique** doit être menée : la vocation généraliste des EPIC s'affirme sans que ces nouveaux lieux d'exercice du pouvoir local soient toujours identifiés comme tels par les citoyens.

Les intercommunalités doivent devenir le cadre permettant d'aboutir à des super communes pour ne plus être seulement un échelon supplémentaire mais permettre de véritables économies d'échelle et la rationalisation de la carte locale. Pour qu'une telle réforme aboutisse, les incitations à la fusion des communes au sein des super communes doivent être fortes, ce qui implique de :

- Diminuer la DGF des communes n'intégrant pas une intercommunalité
- Elire les présidents d'intercommunalité au suffrage universel
- Donner des majorations de DGF aux intercommunalités ayant la totalité des compétences communales et formant ainsi des super communes
- Transférer à l'intercommunalité la compétence de répartition des dotations aujourd'hui versées directement par l'Etat aux communes et aux intercommunalités

L'article L.5210-4 du code général des collectivités territoriales permet désormais à l'établissement public intercommunal de demander à exercer des compétences de la région ou du département. Ces dispositifs doivent être fortement encouragés. Ils doivent être complétés par l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires afin de traduire la logique du **passage de l'intercommunalité à la supra-communalité**. Il faudra enfin passer de la fiction de l'établissement public à l'institution d'une collectivité territoriale dont la pertinence en terme de taille aura été affirmée et confirmée.

3. Mettre fin aux compétences partagées et aux doublons en précisant clairement les prérogatives de chaque autorité, locale ou centrale

Il est essentiel de déterminer par domaine une collectivité chef de file.

4. Une gestion financière locale responsable : une fiscalité responsable pour une bonne gestion des recettes, un pacte de stabilité pour une bonne utilisation des dépenses.

► *Réduire progressivement la dotation de financement des collectivités territoriales, et les amener à être davantage autonomes financièrement grâce à une montée en puissance de leurs ressources propres.*

A court terme, l'Etat ne peut agir qu'en responsabilisant les collectivités territoriales par le biais d'une réduction de la dotation globale de fonctionnement. Ceci correspond d'ailleurs à la demande de l'Association des maires de France (AMF), l'Association des Départements de France (ADF) et de l'Association des Régions de France. Elle aboutira dans un premier temps à la mise en place d'un Grenelle de la fiscalité locale annoncée par le Président de la République le 20 novembre 2007 lors du Congrès des maires de France.

► *Lancer un « pacte de stabilité » entre l'Etat et les collectivités territoriales pour contractualiser davantage leurs relations. Rationaliser la fiscalité locale en conséquence.*

Un "pacte de stabilité" a été expérimenté entre 1996 et 1998 : il conviendrait donc d'améliorer cette idée de départ.

► *Développer des indicateurs de performance des services publics locaux*